

Or, en ce temps, le père de (celle qui devait être) sa femme, l'honorable *Tchang*, dont le nom personnel était *I-tch'ao*¹, qui était originaire de *Nan-yang*, qui avait les titres de *tsie-tou-koan-nei-koan-tch'a-che* des onze arrondissements du *Ho-si* et du *Long-yeou*, *tch'ou-tche-che*, *ya-fan-lo-che* et *ynq-t'ien-tche-tou-che*², qui était *kin-tse koang-lou ta-fou* et spécialement promu, qui avait un fief de deux mille foyers et un apanage réel de trois cents foyers, qui était gratifié du fourreau violet et or en forme de poisson, admira les hautes espérances que faisait naître l'honorable et mit sa confiance dans ses talents civils et militaires. Alors donc ils devinrent comme *Ts'in* et *Tsin*³ et ils célébrèrent les cérémonies des épousailles⁴ pour qu'à l'avenir quelqu'un fût chargé de prendre soin des sacrifices aux tablettes ancestrales⁵ et pour

¹ Ce *Tchang I-tch'ao* 張義潮, beau-père du personnage en l'honneur de qui fut gravée cette inscription, n'est point pour nous un inconnu. C'est lui en effet, qui, étant gouverneur de *Cha tcheou*, s'était décidé, en l'année 850, à rompre avec les Tibétains et à faire sa soumission aux *T'ang*; c'est donc lui qui permit aux Chinois de rentrer en possession du Territoire à l'Ouest du Fleuve; *Siuen tsong* combla *Tchang I-tch'ao* de faveurs et il n'y a rien de surprenant à ce qu'un tel personnage ait pu donner sa fille en mariage à un membre de la famille impériale. En 861, *Tchang I-tch'ao* obtint que le pays de *Leang tcheou* 涼州 se rattachât à l'empire. *Tchang I-tch'ao* vint en personne à la cour en 867, et y mourut; son neveu *Tchang Hoai-chen* 張淮深 fut désigné par la cour de Chine pour lui succéder dans le commandement de *Cha-tcheou* qui avait reçu alors le nom de *Koei-i kiun* 歸義軍. Le *T'ang chou* chap. CCXVI, b, p. 8 v°, auquel nous empruntons ces renseignements, fait mourir *Tchang Hoai-chen* (et non *Tchang I-tch'ao*, comme le dit, par erreur, *BUSHELL, J. R. As. Soc., N. S., vol. XII, p. 526*) en 872;

notre inscription, comme le remarque *Siu Song* (*Si yu choei tao ki*, chap. III, p. 19 v°), prouve l'inexactitude de cette date, puisque, à la fin du texte de ce monument qui est de l'année 894, *Tchang Hoai-chen* est encore mentionné comme vivant (cf. p. 288, n. 1).

² Les mots 等使 qui terminent cette énumération prouvent que le mot 使 doit être placé à la fin de chacun de ces titres.

³ Les anciens États féodaux de *Ts'in* et de *Tsin* s'étaient alliés par des intermariages, cf. *P'ei wen yun fou* (à l'expression 潘楊): «(Les familles) *P'an* et *Yang* furent célèbres par leur concorde qui durait de génération en génération; (les royaumes de) *Ts'in* et *Tsin* furent renforcés par la continuité de leurs intermariages.» 潘楊稱代睦。秦晉忝姻連。

⁴ L'expression 伉儷 se retrouve dans le *Tso tchoan*, 11^e année du duc *Tch'eng*; *LEGGÉ, Chinese Classics*, vol. V, p. 376 a.

⁵ Dans l'édit rédigé par *Chen Yo* 沈約 pour la nomination d'un héritier présomptif (ap. *P'ei wen yun fou*), on lit: «Depuis les sages princes de l'antiquité jusqu'à nos jours, on n'a jamais manqué de nommer un successeur présomptif et